

Contrat fromage et produits au lait de brebis

Date limite de remise du contrat : **26/06/2023**

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

<p>Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les principes de la charte AMAP- à régler d'avance l'achat de ses produits.- à prendre en compte les aléas de production- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.- à participer à la réunion bilan avec les producteurs. <p>Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p style="text-align: center;">Date et signature de l'adhérent Le / / 2023</p>	<p>Le producteur, Gaec Kandurrixola, a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les engagements de la charte AMAP- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18h30 à 19h30 sur le lieu de distribution, salle Larreko- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat. <p>Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p>Signature du producteur</p>
--	---

Infos membre :

Nom :

Téléphone/mobile :

email :

Montant du contrat pour 13 livraisons tous les 15 jours.

Dates des livraisons : **lundis 3 , 17 et 31 juillet, 14 et 28 août, 11 et 25 septembre, 9 et 23 octobre, 6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre 2023**

INDIQUEZ LES QUANTITÉS DES PRODUITS :

Produits	Prix	03/07	17/07	31/07	14/08	28/08	11/09	25/09	09/10	23/10	06/11	20/11	04/12	18/12	Total
Mamia/Gaztanbera	1€														
Yaourt nature	0,70€														
Yaourt cerise noire	0,80€														
Fromage(1kg)	18€														
1/2 Fromage(500g)	9€														
1/4 Fromage(250g)	5€														
TOTAL															

NB : TVA à 5,5% - chèques(s) établis à l'ordre du producteur **GAEC Kandurrixola :**
en 1 chèque de _____ ou en 6 chèques de _____ - **Responsable du contrat : Marie Frahier**

FERMOSCOPIE

Synthèse	Situation actuelle
Historique du producteur	Installés depuis octobre 2002
Structure et productions	exploitation s/ Ainhoa et St Pée de 16 ha SAU(surface agricole utile). 280 brebis manech tête rousse (race locale).
Pratiques de production	Au départ, transformation fromagère avec 10000 litres environ et aujourd'hui totalité de la production de lait transformée
Qualité du produit	AOP OSSAU IRATY: Ce qui engage à respecter une charte; faire pâturer les brebis 2h /jour minimum toute l'année et de les traire au maximum 230 jours /an. Bergerie sur aire de paillage. L'agnelage s'étale de Novembre à Mars et la traite s'achève aux alentours du 15 Août. La majeure partie de l'alimentation est produite sur l'exploitation (foin, regain et céréales).
Commercialisation	AMAP de St Pée, vente à la ferme, crèmerie Laminak et marchés.

Pour avoir un reçu, téléchargez le contrat 2 fois ou imprimez une copie.